



Marmande, jeudi 13 septembre 2018

DEVOIRS FAITS

Madame, Monsieur,

Le Président de la République a indiqué qu'il souhaitait offrir à tous les élèves un accompagnement pour les devoirs. Le travail personnel est important pour la réussite de la scolarité. Les devoirs doivent également contribuer à l'individualisation du parcours des élèves. Le programme Devoirs faits propose aux collégiens volontaires des études dirigées dans l'établissement depuis novembre 2017.

"Devoirs faits" est un temps de travail essentiel qui offre un cadre privilégié pour favoriser l'autonomie et les progrès de vos enfants. Devoirs faits peut être assuré par des professeurs, des AED, ou des personnels d'association.

"Devoirs faits" est coordonné par un professeur de l'établissement.

Au collège Jean Moulin, à la rentrée 2018 :

1. un temps d'étude dirigée pourra être proposé à votre enfant si il en a besoin et si son emploi du temps le lui permet. Ce temps d'accompagnement d'une durée de 1h maximum par semaine sera inscrit dans son emploi du temps et la présence de votre enfant sera obligatoire.

2. Des temps de travail -facultatifs- pourront avoir lieu dans les moments libres de la journée de 13h à 14h ou de 16h à 17h à partir du lundi 17 septembre.

Votre enfant sera inscrit pour une période définie.

L'équipe pédagogique identifiera les élèves prioritaires si nécessaire.